



ITTO

## CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.  
GENERALE

ITTC(XXX)/19  
2 juin 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

TRENTIEME SESSION  
28 mai – 2 juin 2001  
Yaoundé, Cameroun

### DECISION 7(XXX)

#### LE ROLE DE L'OIBT DANS LES ORGANISATIONS ET ENCEINTES INTERNATIONALES ET REGIONALES

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Décision 13(XXIV) sur le rôle de l'OIBT dans les organisations et enceintes internationales;

Accueillant favorablement le rapport du Groupe d'experts chargé d'examiner le rôle de l'OIBT dans les organisations et enceintes internationales et régionales;

Reconnaissant que certaines mesures destinées à renforcer le rôle de l'OIBT dans les organisations et enceintes internationales et régionales peuvent être prises en charge avec les ressources existantes, tandis que d'autres mesures nécessiteront des attributions de crédits supplémentaires à partir du Compte administratif, du Compte spécial et du Fonds du Partenariat de Bali;

Prenant acte que la première session de fond du Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) se réunira à New-York les 11 et 12 juin 2001 afin de statuer sur son programme de travail pluriannuel, comprenant le plan d'action destiné à l'exécution des propositions d'action du GIF/FIF (IPF/IFF), et que des initiatives menées par des pays sur des dossiers pertinents aux objectifs de l'OIBT sont appelées à être lancées au fil du temps;

Prenant acte également de l'intention de l'OAA (FAO) et du PNUE de détacher un personnel d'administrateurs au secrétariat du FNUF, et encourageant vivement les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) à faire de même;

Décide de:

1. Prier le Directeur exécutif de mettre en oeuvre les mesures énoncées aux annexes A et B à la présente décision en vue d'une participation effective de l'OIBT aux organisations et enceintes internationales et régionales, en particulier au FNUF et au PCF récemment créés, en tenant compte des avantages attendus et des calendriers des manifestations internationales et régionales pertinentes, et remettre des rapports d'activité réguliers au Conseil dans les délais;
2. Prier le Directeur exécutif d'entreprendre les mesures identifiées à l'annexe A dans les limites budgétaires approuvées du Compte administratif, et de tenir compte du fait qu'une participation accrue de l'OIBT à de multiples réunions internationales et régionales comportera des implications sur les futurs budgets administratifs;
3. Autoriser le Directeur exécutif à solliciter des contributions volontaires des pays membres à l'appui des mesures identifiées à l'annexe B, pour lesquelles sont requises des allocations financières supplémentaires à puiser au Compte administratif, au Compte spécial ou au Fonds du Partenariat de Bali;
4. Autoriser également le Directeur exécutif à offrir un co-parrainage OIBT, pour autant que des fonds soient disponibles, de toutes initiatives du FNUF conduites par des pays sur des dossiers

/...

pertinents aux objectifs de l'OIBT, et encourager vivement les pays membres à fournir des contributions volontaires au Compte spécial à cet effet;

5. Autoriser en outre le Directeur exécutif à prendre les dispositions nécessaires pour détacher dès que possible un administrateur hautement qualifié au secrétariat du FNUF pour une durée de deux ans, pour autant que des fonds soient mis à disposition, et prier instamment les pays membres de fournir des contributions volontaires au Compte spécial à cet effet;
6. Procéder à un bilan de l'efficacité et des avantages de ce détachement à la fin de cette période avant d'envisager s'il y a lieu de renouveler ou de proroger ce détachement;
7. Intégrer de manière appropriée les mesures énoncées aux annexes A et B dans le Plan d'action de l'OIBT pour les années 2002 à 2006, en prenant en compte les critères proposés par le Groupe d'experts; et
8. Passer en revue et mettre à jour autant que de besoin les mesures contenues dans les annexes A et B à la trente-troisième session à Yokohama en octobre 2002, au vu des progrès accomplis et des manifestations internationales et régionales pertinentes.

## ANNEXE A

### PARTICIPATION EFFECTIVE DE L'OIBT AUX ORGANISMES ET ENCEINTES INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

#### Mesures pouvant être mises en oeuvre dans les limites des ressources existantes

##### *Organisations et conventions internationales*

##### **FNUF [UNFF]**

- Participation active aux réunions du FNUF au niveau de la direction exécutive (notamment en ce qui concerne les dossiers du commerce et de l'environnement, le suivi des dynamiques forestières et la conservation forestière, et la gestion forestière durable).
- Préparation de communications sur les dossiers du Programme de travail pluriannuel du FNUF, où l'OIBT jouit d'un avantage comparé.
- Implication active aux segments ministériels du FNUF et dans les dialogues multi-acteurs.
- Accueillir et conduire des manifestations en marge des réunions du FNUF (avec des partenaires PCF s'il y a lieu), sur des thèmes centraux du FNUF liés au mandat de l'OIBT, et mettre en relief les réalisations et innovations récentes de l'OIBT.
- Participer aux groupes d'experts techniques pertinents et ad hoc que le FNUF réunira.

##### **Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) [CPF]**

- Servir d'agence chef de file dans les dossiers où l'OIBT jouit d'un avantage comparé.
- Participer à l'élaboration du Plan d'action du FNUF sur la mise en oeuvre des décisions GIF/FIF
- Faire progresser les travaux au sein du PCF portant sur l'utilisation des C&I dans les évaluations des forêts nationales, le suivi et l'élaboration de rapports, notamment dans le contexte du FNUF.

##### **OAA [FAO]**

- Poursuivre et enrichir la coordination et la coopération en matière de statistiques commerciales, dont la collaboration dans l'élaboration et la communication des statistiques.
- Renforcer la coordination avec les commissions régionales de l'OAA, notamment en faisant en sorte que les trois Comités techniques de l'OIBT remettent des rapports sur les activités des commissions régionales dans le cadre des sessions des Comités, en vue d'envisager les domaines d'éventuels travaux de projets communs.
- Renforcer la communication et la coopération entre les Secrétariats dans des domaines d'intérêt commun, dont l'édification des capacités, les critères et indicateurs, la comptabilisation des ressources forestières, la fonction contributive des forêts dans les cycles du carbone, les incendies de forêts, l'amélioration des techniques de récolte de bois, l'amélioration des techniques de valorisation du bois, et, lorsqu'il y a lieu, les régimes de certification et leur reconnaissance mutuelle.
- Envisager l'élaboration d'un protocole d'accord sur les activités menées en collaboration.

##### **CITES**

- Continuer de participer activement, en préparation à la onzième Conférence des Parties à la CITES (CITES CP 11), au Groupe de travail sur le bois, au Groupe de travail sur les critères d'inscription dans les listes des appendices, et au Groupe de travail sur le gibier de brousse, en vue de prêter appui à une discussion informelle à la CITES CP 11 en 2002.

##### **OMC [WTO]**

- Fournir des informations sur les activités de l'OIBT en matière de commerce et d'environnement.
- Suivre et rendre compte au Conseil des développements sur l'initiative de l'OMC relative à la Libéralisation Tarifaire Accélérée (ATL) dans le secteur forestier.
- Participer, lorsque faire se peut, aux réunions de l'OMC et à celles de son Comité du Commerce et de l'Environnement.

**CDB [CBD]**

- Contribuer aux délibérations de la Conférence sur la Diversité Biologique (CDB) relatives à la conservation de la biodiversité forestière à travers les réunions d'experts ad hoc sur les forêts, la septième Réunion de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA 7), et la sixième Conférence des Parties qui doit se tenir à La Haye en avril 2002 (CP 6).

**CIFOR**

- Poursuivre la coopération sur les dossiers d'intérêt réciproque, dont les critères et indicateurs et l'exploitation à faible impact.

**ICRAF**

- Explorer la possibilité d'un dialogue et d'un travail en collaboration dans les domaines d'intérêt réciproque.

**PNUE [UNEP]**

- Continuer et explorer la possibilité d'une coopération accrue, y compris un co-parrainage des ateliers dans des domaines d'intérêt réciproque liés à l'aménagement durable des forêts, dont les feux de forêts.

**Fonds commun pour les produits de base [CFC]**

- Prier les trois Comités techniques de l'OIBT d'envisager des procédures d'élaboration de propositions de projets qui répondent aux exigences du Fonds commun pour les produits de base et qui puissent être financés par ce dernier.

**CDD/RIO + 10 [CSD/RIO + 10]**

- Collaborer comme requis avec l'OAA (Directeur de programme Action 21 pour les forêts et les utilisations des terres) à la préparation du rapport du Secrétaire-général concernant le chapitre 11 d'Action 21, ainsi qu'avec le Secrétariat du FNUF dans la préparation de son rapport Rio +10.

**CCCC/GIEC [UNFCCC/IPCC]**

- Suivre les développements des discussions du CCCC/GIEC concernant les forêts, dont l'ARD, les MDP, le Groupe de travail sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres, et la foresterie (LULUCF) et la négociation commerciale des émissions, et en rendre compte régulièrement au Conseil, en faisant état de leurs implications pour les forêts tropicales et l'économie mondiale des bois tropicaux.
- Inviter des représentant(s) du CCCC/GIEC et d'autres institutions concernées à exposer au Conseil l'état des discussions portant sur les forêts dans le cadre du CCCC/GIEC.

**Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CCD)**

- Participer à la prochaine conférence des Parties à Bonn en septembre 2001
- Explorer les opportunités d'un dialogue et d'une coopération dans les domaines d'intérêt réciproque.

***Institutions financières internationales***

**FEM [GEF]**

- Recommander au Conseil des domaines propices à un dialogue renforcé et à une collaboration potentielle sur la politique du FEM et ses financements de projets, y compris des cofinancements avec les agences d'exécution du FEM de projets de l'OIBT et de ses membres producteurs considérés comme admissibles à un financement dans le cadre des domaines d'interventions FEM que sont la biodiversité et les changements climatiques, et le rôle d'agence d'exécution que l'OIBT pourrait exercer pour le FEM.

**Banque mondiale**

- Participer à la Conférence ministérielle sur l'application du droit forestier en Asie organisée par la Banque mondiale en septembre 2001.

- Explorer les possibilités d'une coopération accrue avec la Banque mondiale en ce qui concerne la réalisation des objectifs OIBT dans les pays membres, notamment l'Objectif An 2000, en fonction des "enseignements dégagés" dans le cadre de l'exécution et de l'évaluation des projets OIBT.
- Engager un dialogue avec la Banque mondiale concernant l'exécution de la stratégie forestière de la Banque mondiale, une fois celle-ci adoptée, en vue de promouvoir des synergies, lorsque cela est possible, en particulier en Afrique centrale et dans les autres régions productrices.

#### **Banques régionales de développement**

- Entamer un dialogue avec les banques régionales de développement pertinentes, dont la Banque de Développement interaméricaine, la Banque Africaine de Développement, la Banque Asiatique de Développement sur le bilan de leur politique et les exécutions de projets entretenant un rapport avec les objectifs de l'OIBT, y compris l'exécution de plans et stratégies nationaux en matière forestière, de recherche-développement et de conduite de plantations.

#### **Organisations et enceintes régionales**

##### **OAB [ATO]**

- Oeuvrer avec l'OAB à solidifier les ponts qui unissent les pays francophones et l'OIBT en vue de promouvoir une participation plus active aux projets OIBT, et de mettre en oeuvre les Critères et Indicateurs OIBT.
- Participer à l'atelier UICN/WCS sur les dossiers relatifs au gibier de brousse en Afrique en 2001, et oeuvrer avec l'OAB à favoriser des travaux de projets OIBT sur la gestion du gibier de brousse et des concessions.
- Participer à une conférence de haut niveau sur l'application des lois en Afrique à l'échelon régional, prévue pour 2002.

##### **ANASE [ASEAN] et Fondation ANASE**

- Explorer la possibilité de projets communs sur des programmes de formation à la prévention des feux de forêts et sur le co-parrainage d'un séminaire sur l'aménagement forestier durable avec la participation des populations locales dans la région.

##### **Processus portant sur les Critères et Indicateurs**

- Continuer de participer activement aux réunions du Processus de Montréal et du Processus Paneuropéen sur les forêts tempérées et boréales, y compris et lorsqu'il y a lieu, à des réunions de leurs comités consultatifs techniques.
- Envisager autant que de besoin un élargissement de la coopération avec l'OAB à d'autres processus régionaux de critères et indicateurs (par exemple Tarapoto, *Lepaterique* pour l'Amérique centrale) auxquels des membres producteurs de l'OIBT sont parties prenantes.

##### **Forum du Pacifique Sud**

- Participer comme requis aux activités offrant un intérêt réciproque.

#### **Autres organisations et enceintes régionales**

##### **UICN [IUCN]**

- Explorer les possibilités, dans le cadre du mandat de l'OIBT, d'un renforcement de la coopération portant sur la réhabilitation et la restauration forestière, la mise en valeur de zones de conservation transfrontalière, les questions relatives au gibier de brousse, et la liste rouge de l'IUCN regroupant des espèces menacées.

##### **O.n.g. environnementales**

- Continuer de renforcer la communication en direction d'O.n.g. internationales telles que le WWF et Conservation International, et d'ONG régionales afin d'encourager leur plus grande participation à la politique de l'OIBT et à ses projets, et d'explorer les opportunités d'une collaboration dans les domaines d'intérêt réciproque, dont les zones transfrontalières vouées à la conservation.

**Organismes du Commerce et de l'Industrie**

- Renforcement du Groupe consultatif sur le commerce (T-A-G) créé en application de la Décision 9(XXVIII) afin de faciliter une plus grande contribution du commerce et de l'industrie aux travaux de l'OIBT.

## ANNEXE B

### PARTICIPATION EFFECTIVE DE L'OIBT AUX

#### ORGANISATIONS ET ENCEINTES INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

#### Mesures nécessitant des allocations financières supplémentaires

##### FNUF [UNFF]

- Détachement d'un administrateur de l'OIBT au Secrétariat du FNUF.
- Servir de co-commanditaires à des initiatives conduites par des pays sur des dossiers liés aux objectifs de l'OIBT.
- Développer des partenariats avec le secteur privé et les ONG dans le contexte des discussions du FNUF.

##### PCF

- Exécuter les propositions d'action GIF/FIF s'adressant à l'OIBT.

##### FAO

- Prêter appui à la FAO dans l'organisation de l'Année internationale de la Montagne, qui doit intervenir en 2002.
- Co-parrainer avec la FAO la 2ème réunion internationale sur les Critères et Indicateurs provisoirement fixée au début de 2002.
- Collaborer à la préparation de directives pour l'aménagement des forêts secondaires et les activités de restauration forestière, y compris avec l'UICN.

##### CITES

- Proposer à l'examen du Conseil un travail en coopération, comprenant l'avantage d'ateliers conjoints, sur des dossiers liés au commerce des essences de bois d'oeuvre tropicaux à fort volumes, à savoir la transparence des marchés, le degré de conservation des essences, l'aménagement forestier durable, les données importation et exportation, et les critères d'inscription des espèces aux appendices de la CITES.

##### CDB

- Procéder à un réexamen et, autant que de besoin, à une mise à jour des Directives OIBT sur la conservation de la diversité biologique dans les forêts tropicales de production, ainsi que du document du Secrétariat sur les travaux de l'OIBT ayant trait à la conservation de la biodiversité forestière.

##### CDD/Rio + 10

- Contribuer aux préparatifs de Rio +10, notamment par des ateliers et des réunions à l'échelon régional, comme le requiert l'avancement vers les objectifs de l'OIBT.

##### OAB

- Oeuvrer avec l'OAB à développer et à améliorer l'information sur le marché dans la région.
- Faciliter un meilleur partage des informations et une coopération entre les pays membres de l'OAB et les autres membres producteurs de l'OIBT.

##### AUTRES ENCEINTES REGIONALES

- Explorer les modalités d'un renforcement de la collaboration avec d'autres accords, processus et organisations à l'échelon régional, dont le Traité de coopération amazonien et l'ONU-CEE, en vue de promouvoir l'aménagement forestier durable et les pratiques durables de récolte de bois dans les pays membres producteurs, et d'épauler le développement de centres d'excellence.

##### UICN

- Envisager le coparrainage d'un atelier sur les zones protégées dans le contexte de la promotion de la gestion forestière durable et de l'économie des bois tropicaux.

**ORGANISMES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE**

- Faciliter le transfert (recueil et distribution) des informations émanant du secteur privé, dont celles que dispensent des organismes professionnels internationaux et régionaux des producteurs et des consommateurs (par ex. IWPA, ATIBT, UCDB, ATTO, TTF, IFIA, CADEFOR), en direction des pays membres de l'OIBT en matière de statistiques commerciales, de modalités d'accès aux marchés du monde, de méthodes de récolte et de transformation des bois, et favoriser une meilleure sensibilisation du consommateur et son information, notamment par le parrainage d'ateliers régionaux dans les régions de production

\* \* \*